

Maître Michael Werier

Bonjour,

Je remercie les organisateurs et les organisatrices de nous avoir permis de présenter un mémoire en français aujourd'hui; c'est très apprécié. En plus, nous trouvons louable que vous faites une revue en profondeur des normes d'emplois en tenant compte des réalités actuelles.

Je suis Lyse Hébert, et j'œuvre au sein du Réseau action femmes, un organisme qui existe déjà depuis 18 ans. Notre mission est de faire de la revendication et de la sensibilisation afin d'améliorer la situation des femmes francophones au Manitoba sur les plans social, économique, culturel, éducationnel et politique. À titre de directrice générale, j'appuie un Conseil d'administration composé de neuf femmes qui ont une variété de compétences et de connaissances sur la situation féminine au Manitoba.

**Comment:** J'ai changé l'ordre des choses dans ce paragraphe pour qu'il se lise plus logiquement – parler de RAF avant ensuite de ton rôle au lieu de sauter d'un à l'autre

Nous voulons vous faire connaître nos points de vue sur quelques sujets : la rémunération des jours fériés, la distribution de copies des normes d'emplois à tous les employés, l'analyse selon les sexes et l'augmentation du salaire minimum.

Nous recommandons que les congés statutaires du mois d'août et du lendemain de Noël deviennent des jours fériés.

Nous recommandons que les employeurs soient obligés de remettre une copie des Normes d'emploi du Manitoba à tous leurs employés actuels et à tous les nouveaux employés.

Nous recommandons qu'une analyse selon les sexes des Normes d'emploi soit effectuée. Ceci serait comparable à l'analyse des budgets selon les sexes.

Dernièrement, nous recommandons que le salaire minimum soit augmenté à 10,00 \$ l'heure. La pauvreté chez les femmes et par conséquent la pauvreté des enfants et des familles est un des dossiers prioritaires de Réseau action femmes.

La pauvreté et la privation sont des phénomènes trop communs dans notre société et certains groupes en souffrent de façon disproportionnée. Les mères seules et leurs enfants demeurent un des groupes les plus vulnérables économiquement au Canada.

**Comment:** Où sont les références pour ces citations? (1 et 2)

La pauvreté ce n'est pas seulement manquer du nécessaire. Selon les Nations Unis, ça signifie aussi « la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain – longévité, santé, créativité – mais aussi des conditions de vie décentes – dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie. (Rapport mondial sur le développement humain 1998)

Je cite deux témoignages donnés par des femmes lors d'une recherche faite en 2001 par Réseau action femmes :

« (La pauvreté) c'est ne pas être capable de mettre mes enfants dans des sports hors-école, se soucier d'argent tous les jours, ne jamais prendre de vacances. »

« C'est vivre d'un chèque à l'autre, manger beaucoup de pâtes alimentaires et peu de viande et de mets nutritifs; partager ma chambre avec ma fille; c'est se contenter de peu. »

Je cite quelques extraits du *Manitoba Child and Family Poverty Report Card 2005* du *Social Planning Council of Winnipeg* :

« En 2004, 27.2% des travailleurs et des travailleuses gagnaient moins de 10,25 \$ l'heure et presque un sur quatre gagnait moins de 10,00 \$ de l'heure. Il est important de noter que la majorité des travailleurs à salaire bas au Manitoba comme ailleurs au pays, sont des femmes».

En 2005, au salaire minimum actuel de 7,25 \$ de l'heure, un parent seul avec un enfant aurait à travailler 65,9 heures par semaine pour rejoindre le seuil de la pauvreté (25 319 \$). Afin de joindre le seuil de la pauvreté à 40 heures par semaine, ce parent requiert un salaire de 11,94 \$ de l'heure ».

Le salaire minimum a augmenté de 50% entre 1981 et 2004 de 3,55 \$ en 1981 à 7,00 \$ en 2004. Par contre, lorsque nous calculons le salaire minimum en dollars par rapport à la valeur du dollar en 1992, prenant en considération les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des familles, nous pouvons voir que la valeur actuelle a diminué durant cette période d'environ 7%. Le salaire minimum valait plus en 1981 qu'en 2004 ».

Voilà pourquoi Réseau action femmes demande que le salaire minimum soit augmenté à 10,00 \$ l'heure. Ce n'est point acceptable que le Canada, un des pays les plus riches du monde entier, ait un taux de pauvreté de 18% et aussi que le taux de pauvreté ait augmenté de 20% depuis 1989. Au Manitoba, le taux de pauvreté se situe maintenant à 22,15%, ce qui est très près du taux de 22,5% calculé en 1989.

J'aimerais partager l'incident dans ma vie personnelle où j'ai compris que j'étais riche. Ma fille célibataire de 24 ans étudiait en foresterie à Edmundston, au Nouveau Brunswick. Elle était dans la forêt pour un cours sur le terrain et elle a dû être transportée d'urgence à l'hôpital où elle a subi une chirurgie. Lorsque j'ai été avertie de ceci j'ai tout de suite acheté un billet d'avion de mille quatre cents dollars pour me rendre à ses côtés. Durant mon envolé, j'ai pensé à toutes les mamans qui n'auraient pas pu ce permettre ce luxe. J'ai pleuré ce fait. Vous voyez, je suis loin d'être riche selon les statistiques mais je peux me permettre des choses que je considère très importantes dans la vie de tous les jours.

J'ai choisi de partager ceci car il est important que chaque personne qui étudiera ce dossier se place dans les bottes d'une personne qui gagne le salaire minimum de 7,25 \$ l'heure.

Nous vous demandons de considérer sérieusement notre demande d'augmenter le salaire minimum à 10,00\$ car nous voulons que tous et toutes vivent dans des conditions acceptables dans notre province. Ceci permettra aussi à améliorer notre province dans son ensemble car un plus grand nombre de personnes auront ce qu'elles ont besoin pour vivre à la hauteur de leur plein potentiel.

**PRÉSENTATION**  
**EXAMEN DU CODE DES NORMES D'EMPLOI**

**Par**  
**Lyse Hébert**  
**Réseau Action Femmes**

Le 12 décembre 2005